

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 OCTOBRE 2023**

**N°CT2023.4/076**

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Régis CHARBONNIER, Vice-Président(e).

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel TEISSEDRE, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Bruno CARON à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Julie CORDESSE à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Virginie DOUET à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Etienne FILLOL à Monsieur François VITSE, Madame Frédérique HACHMI à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Joël PESSAQUE à Madame Josette SOL, Monsieur Jean-Louis POUJOL à Madame Sophie LE MONNIER, Madame Sonia RABA à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Michel WANNIN à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Mathilde WIELGOCKI à Madame Carine REBICHON-COHEN.

Etaient absents excusés :

Monsieur Laurent CATHALA, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Claude GAY, Madame Rosa LOPES, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Laurence WESTPHAL.

Secrétaire de séance : Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/10/23
Accusé réception le	12/10/23
Numéro de l'acte	CT2023.4/076
Identifiant téléransmission	094-200058006-20231011-lmc147850-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 OCTOBRE 2023**

Nombre de votants : 74

Vote(s) pour : 66

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/10/23
Accusé réception le	12/10/23
Numéro de l'acte	CT2023.4/076
Identifiant télétransmission	094-200058006-20231011-lmc147850-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 OCTOBRE 2023**

**N°CT2023.4/076**

**OBJET :** **Plan local d'urbanisme** - Fixation des modalités de concertation dans le cadre de la modification de droit commun du plan local d'urbanisme de la commune de Créteil.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et R.153-20 et suivants ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

**VU** le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Créteil approuvé par délibération du conseil municipal le 4 octobre 2004, modifié en dernier lieu par délibération du conseil de territoire n°CT2023.3/050 en date du 21 juin 2023 ;

**VU** l'arrêté du Président n°AP2023-046 du 21 septembre 2023 prescrivant la procédure de droit commun du plan local d'urbanisme de la commune de Créteil ;

**CONSIDERANT** que la commune de Créteil a sollicité Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) afin que soit engagée une procédure de modification de son plan local d'urbanisme (PLU) ;

**CONSIDERANT** que l'élaboration du projet a été réalisée en lien étroit avec la commune ;

**CONSIDERANT** que le PLU de la commune de Créteil approuvé par délibération du conseil municipal le 4 octobre 2004 et modifié en dernier lieu par délibération du conseil de territoire n°CT2023.3/050 en date du 21 juin 2023 ;

**CONSIDERANT** que, par arrêté n°AP2023-046 du 21 septembre 2023 susvisé, le Président a engagé une procédure de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Créteil afin de :

- Modifier le règlement afin de permettre l'aménagement de projets immobiliers à travers la création de secteurs de plan masse ;
- Procéder à des ajustements réglementaires ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/10/23
Accusé réception le	12/10/23
Numéro de l'acte	CT2023.4/076
Identifiant télérmission	094-200058006-20231011-lmc147850-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 OCTOBRE 2023**

**CONSIDERANT** que compte tenu de l'objet de la modification, celle-ci est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ; qu'il est, ainsi, nécessaire de réaliser une évaluation environnementale ;

**CONSIDERANT** qu'en conséquence, et conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme susvisé, la procédure de modification de droit commun du PLU de Créteil doit faire l'objet d'une concertation tout au long de la procédure ;

**CONSIDERANT** qu'en accord avec la commune, il convient de fixer les modalités de concertation suivantes :

- La parution d'un article dans le magazine de la Ville de Créteil « Vivre Ensemble » et sur les sites Internet de la ville de Créteil ([www.ville-creteil.fr](http://www.ville-creteil.fr)) et de GPSEA ([www.sudestavenir.fr](http://www.sudestavenir.fr)) ;
- La mise à disposition du projet de modification papier et d'un registre destiné à recevoir les observations du public au sein des locaux :
  - o De la Direction de l'urbanisme de la Mairie de Créteil, 1 Place Salvador Allende, 94000, Créteil, aux heures d'ouverture de la mairie, les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 17h00, le mardi de 9h00 à 12h30 ;
  - o De la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA, 14 rue Le Corbusier, 94000, Créteil, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;

**CONSIDERANT** que ce dossier pourra également être consulté, pendant toute la durée de la concertation, sur les sites Internet de la commune et de GPSEA ;

**CONSIDERANT** que les observations du public pourront être adressées :

- Sur le site de publication administrative suivant : <https://www.registrenumerique.fr/concertation-modif-plu-creteil> ;
- Par voie électronique à l'adresse suivante : [concertation-modif-plucreteil@mail.registre-numerique.fr](mailto:concertation-modif-plucreteil@mail.registre-numerique.fr) ;

**CONSIDERANT** qu'à l'issue de la concertation, le conseil de territoire sera amené à en tirer le bilan ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 05 OCTOBRE 2023,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/10/23
Accusé réception le	12/10/23
Numéro de l'acte	CT2023.4/076
Identifiant télétransmission	094-200058006-20231011-lmc147850-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 OCTOBRE 2023**

**ARTICLE 1** : **FIXE** les modalités de la concertation sur le projet de modification de droit commun du plan local urbanisme de la commune de Créteil suivantes :

- La parution d'un article dans le magazine de la commune de Créteil « Vivre Ensemble » et sur les sites Internet de la commune de Créteil ([www.ville-creteil.fr](http://www.ville-creteil.fr)) et de GPSEA ([www.sudestavenir.fr](http://www.sudestavenir.fr)) ;
- La mise à disposition du projet de modification et d'un registre destiné à recevoir les observations du public au sein des locaux :
  - o De la Direction de l'urbanisme de la mairie de Créteil, 1 Place Salvador Allende, aux heures d'ouverture de la mairie, les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 17h00, le mardi de 9h00 à 12h30 ;
  - o De la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA, 14 rue Le Corbusier – 94000 Créteil, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

**ARTICLE 2** : **DIT** que ce dossier pourra également être consulté, pendant toute la durée de la concertation, sur les sites Internet des deux collectivités et que les observations du public pourront être adressées :

- Sur le site de publication administrative suivant : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-modif-plu-creteil> ;
- Par voie électronique à l'adresse suivante : [concertation-modif-plu-creteil@mail.registre-numerique.fr](mailto:concertation-modif-plu-creteil@mail.registre-numerique.fr).

**ARTICLE 3** : **DIT** que ces modalités seront portées à la connaissance du public par voie d'affichage en mairie de Créteil, au siège de GPSEA ainsi que sur le site Internet des deux collectivités.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/10/23
Accusé réception le	12/10/23
Numéro de l'acte	CT2023.4/076
Identifiant télértransmission	094-200058006-20231011-lmc147850-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 OCTOBRE 2023**

**ARTICLE 4** : **DIT** que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

FAIT A CRETEIL, LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Pour le Président empêché,  
Le Vice-Président,



Signé  
Régis CHARBONNIER

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/10/23
Accusé réception le	12/10/23
Numéro de l'acte	CT2023.4/076
Identifiant téléransmission	094-200058006-20231011-lmc147850-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 OCTOBRE 2023**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/10/23
Accusé réception le	12/10/23
Numéro de l'acte	CT2023.4/076
Identifiant télétransmission	094-200058006-20231011-lmc147850-DE-1-1